

Autrement-Vue 2.0
15 août, 05:31

(+++)>LONG MAIS A LIRE...
"Au nom de la peur, on a fait d'un grain de sable une montagne !" dénonce un MEDECIN URGENTISTE dans une lettre adressée aux français...
Bonjour à toutes et à tous,
Je vous écris après deux mois et demi de confinement !
Tout d'abord, je tiens à me présenter pour ceux qui ne me connaissent pas. Très rapidement, je suis médecin urgentiste depuis plus de 15 ans, diplômé à Montpellier.
J'ai également fait un internat de santé publique à Paris qui me permet d'avoir des bases solides en épidémiologie et de connaître les bases de données permettant d'alimenter les « statistiques » actuelles concernant ce virus.
D'autre part, je pratique depuis de nombreuses années le yoga et la méditation qui m'apportent beaucoup de calme et de sérénité que j'espère pouvoir vous apporter bien sûr à travers ce texte, juste vous permettre d'être rassuré, apaisé, en paix avec vous, avec les autres, de ne pas avoir peur de la moindre bêtise !
Je suis allé en contact du virus aux urgences pendant cet épisode d'épidémie pour le vivre de très près et j'en suis revenu bien vivant !
Je veux témoigner parce que des gens encore hier dans une librairie m'ont dit « je suis tellement content de vous entendre parler ainsi ».
Et je me suis dit, il n'y a rien que des médecins qui peuvent rassurer la population !!! Ce sont les médecins qui posent les diagnostics, la gravité d'une maladie. L'Etat a enlevé la responsabilité aux médecins en imposant par la loi et la police une organisation sanitaire...
Alors il nous reste en tant que médecin le devoir de vous rassurer ! et de vous permettre de vivre sereinement dans la calme et LA PAIX.
De nombreux messages circulent remettant en question la décision gouvernementale du confinement et tout particulièrement celle de notre président qui a été élu démocratiquement et qui porte la responsabilité de la gestion de cette épidémie. Euh, je tiens à le rappeler sans avoir ni celle de 57 % des inscrits au second tour en 2017 (20 millions pour 47 millions inscrits) ! C'est un point majeur à rappeler dans les circonstances actuelles !
Depuis le 17 mars 2020, nous avons été contraints en France à un confinement pour une histoire de "guerre" dit-on...
Depuis le 11 mai, le président nous a rendu une liberté conditionnelle avec une distance de 100 km comme un bracelet électronique ! pour combien de temps ? avec l'obligation de porter des masques dans les transports, dans les lieux publics !
Un non-sens, un abus de pouvoir !!
La liberté conditionnelle est une mesure d'aménagement de peine, sous contrôle du juge de l'application des peines, pour les condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale. Par cette mesure, un défendeur est remis en liberté avant la date normale de sa fin de peine !
Mais attention si vous n'êtes pas sages, ils risquent de vous reconfiner vous ont-ils dit !!!
Le président et son premier ministre font peur aux commerçants, aux instituteurs, aux directeurs d'EHPAD en les menaçant de contrôle, de fermetures...
Je tiens à rappeler à votre attention quelques définitions.
Nous ne sommes pas en guerre ! La guerre est définie comme une lutte armée entre citoyens. Les armes à feu, les bombes, comme vous le savez, tuent instantanément et bien plus que le virus dans le monde (2 millions de décès par an). La guerre est bien plus dangereuse et toujours à l'œuvre dans le monde. Nous avons la chance d'être dans un pays en Paix.
Le confinement consiste en l'action de se confiner dans un lieu afin de se prémunir d'un risque grave et imminent, en l'occurrence la radioactivité et / ou des bombardements. La radioactivité, elle aussi tue quasi instantanément en quelques heures ou jours pour les plus irradiés (d'ailleurs qui a de l'iode chez soi ?).
Nous sommes bien loin de ce risque !
Il est très important de se le rappeler. Donc pourquoi une telle mesure ?
Nous vivons actuellement dans le monde ce que je pense être une dictature capitaliste mouroise. La dictature consiste en un régime politique dans lequel tous les pouvoirs sont entre les mains d'une seule personne.
Maintenant en France où l'on nous dit être en démocratie les médias sont aux mains de l'Etat, l'application du confinement s'est faite par une loi au pénal tombée du ciel et appliquée par les forces armées, police et gendarmerie sous la gouverne du président !
Nous vivons une propagande médiatique !
Nous n'entendons plus parler que de ce virus depuis tous ces jours, mois, le reste du monde n'est plus un sujet, la pauvreté non plus, les mouvements sociaux ont été étouffés, totalement occultés du paysage médiatique...
J'en veux pour preuve le nombre d'allucinations de notre président, de notre premier ministre et de notre tout récent ministre « de la santé » qui ont eu l'occasion de prendre la parole sur nos antennes « publiques » (oui, des guillemets à publique car on se demande ! le fanctonnement sans contre-pouvoir aucun (une fois devant le premier ministre un seul journaliste pour poser des questions au premier ministre, ridicule !!!)...
Pour s'en convaincre aussi, il n'y a qu'à voir le slogan « reste chez toi » ajouté sur nos chaînes publiques. Nous n'avons pas besoin de ça pour nous responsabiliser.
A aucun moment les chaînes de télé ne se sont saisies dans le passé de tel message pour, par exemple, relayer l'interdiction de conduire sous l'emprise de l'alcool ou de fumer, ou l'interdiction de la vente l'alcool aux moins de 18 ans et pourtant j'en ai vu des mineurs morts à cause de l'alcool !!! (il faut croire que c'est acceptable ? c'est ironique, excusez-moi...)
AU NOM DE LA PEUR, le gouvernement vous a demandé à tous de rester chez vous induisant par là même des comportements de délation d'une gravité sans nom.
L'amende qui a été instaurée pour dissuader les gens de sortir et afin de faire peser la non-responsabilité d'un gouvernement sur la responsabilité individuelle est inscrite au code pénal ! Le code pénal, encore faut-il le rappeler, est là pour caractériser des actes graves comme l'homicide volontaire ou involontaire, le viol, les coups et blessures avec la mise en jeu du respect du corps humain.
Avoir inscrit cette amende au code pénal consiste en un abus de pouvoir majeur ! Le fait d'avoir caractérisé cette interdiction comme relevant du droit pénal augmente bien sur la peur et assait le pouvoir !
Cela incite certaines personnes à dénoncer le non-respect de cette soi-disant règle de confinement.
Les personnes déambulant à pied ou en vélo ou sans masque deviennent l'objet de critique et de Jugement gratuit d'autres personnes voire de dénonciation !
En quoi le fait de marcher, faire du vélo ou de ne pas porter un masque dans un transport en commun serait un acte d'une telle gravité qui serait passible d'un délit, d'un « crime » et justifiant la délation ?
La délation est un acte grave qui a conduit, on ne peut que se le rappeler, à la déportation et au génocide des Juifs ! Prenez conscience, tout un chacun, à chaque fois que vous dénoncez votre voisin, votre voisine, de la portée de votre acte !!!
Parce qu'une personne se promène dans la rue, à la plage, à la montagne ou sans masque, vous commettrez un acte de délation gravissime.
La délation consiste à une dénonciation intéressée, méprisante, inspirée par la vengeance, la jalousie ou la cupidité. Elle consiste à fournir des informations concernant un individu à l'insu de ce dernier. La dénonciation juge, vous vous placez comme juge !
AU NOM DE LA PEUR, le président vous a privé de votre plus simple liberté : marcher un peu loin de chez vous, faire du vélo un peu loin aussi, aller en montagne ou à la mer, à la plage, faire de la planche à voile ou du surf... Ou est ce le danger par rapport à ce virus dans de telles activités ? Aucun. Et pourtant on ne vous rend pas votre liberté !
Oui la simple liberté à laquelle tout être humain a droit sur notre planète ! Vous êtes en liberté conditionnelle, si vous dépassez 100 km : amende, si vous allez sur la plage ou à la montagne : amende...
AU NOM DE LA PEUR, le président est en train d'obliger tous les soignants à subir des tests diagnostiques qui bafouent totalement un principe essentiel de la médecine !
Il s'agit du respect de l'intégrité physique du corps humain inscrite au code civil. Le respect de l'intégrité physique se voit bafoué sous l'égide de la peur. On demande, on inflige un prélèvement nasal avec un bâtonnet de 8 cm de profondeur dans les fosses nasales ! Aucune donnée scientifique n'a prouvé la supériorité d'un prélèvement nasal à un prélèvement dans la gorge... Personne ne s'en offusque. Les biologistes facturent 68€ par test !!! x 1 millions = 68 millions d'€ !
Les biologistes ne s'opposent pas à la systématisation d'un tel procédé. Ce prélèvement nasal est loin d'être anodin.
Bon nombre de témoignages de soignants et aussi de prélèvements font part de douleurs à tel point que certains pleurent ! D'autres ont le nez qui saigne... D'autre part, les soignants n'osent même pas refuser ce test de peur de perdre leur emploi quand bien même on aurait besoin d'eux !
J'ai récemment entendu des propos, que je caractérise d'admissibles disant que les soignants des EHPAD qui refuseraient ce test systématique devraient être notés et portés à la connaissance des ARS ! On se croirait dans un système à la Pétaïa !
Il s'agit clairement de dénonciation calomnieuse, d'abus de pouvoir, de délation pure et simple encore une fois !
AU NOM DE LA PEUR, le président a fait faire du sur-diagnostic. On regarde un virus avec une loupe géante ! Si vous regardez sur votre lit, vous la voyez cette horrible bête qui s'appelle acarien ? Et maintenant avec un microscope à balayage, vous avez peur maintenant ? Et bien c'est la même chose !
On n'a jamais traqué autant un microbe. Oui, si l'an prochain, on se met à tester tous les patients qui ont de la fièvre et qui ont des courbatures ou qui toussent... avec le test de la grippe, alors vous verrez le nombre de cas et de décès « liés » à la grippe va grimper !!
Il faut être conscient que nous vivons une période de sur-diagnostic médical gigantesque relayé par les médias au quotidien. Que jamais, dès qu'il y a un mort, on en a fait état de cette manière dans la presse : « que ça soit une jeune fille de 16 ans, que ça soit le « premier » médecin ou quelques cas d'enfants hospitalisés en pédiatrie.
Bien sûr que je suis compatissant pour ces personnes ! J'ai moi-même des enfants et des parents. Bien sûr que je ne souhaite pas qu'ils tombent malade ou qu'ils décèdent. Et quand bien même cela arriverait, je ne pourrais dire qu'une seule chose c'est la vie.
Le virus, comme vous le savez, tue en fait les personnes vulnérables et âgées.
Un très bel édito dans Challenges du 30 avril 2020 de André Comte-Sponville rappelle que la létalité est à peine de 1% et que 99 % des personnes touchées par le virus n'auront pas la crainte de décéder.
AU NOM DE LA PEUR, on a fait d'un grain de sable une montagne !!!
Le ministre de la Santé a dit jeudi 07 mai que les données étaient « fiables » Permettez-moi en tant que spécialiste de santé publique de mettre un grand bémol à cela.
Tout d'abord à chaque fois qu'une personne décède avec un diagnostic de virus positif par PCR, on attribue son décès au virus. Et pourtant, un grand nombre de personnes, la majorité même sont porteuses de maladies sous-jacentes qui les auraient sans doute conduites tôt ou tard au décès ou à un infarctus, un cancer pulmonaire, une insuffisance respiratoire... Alors oui le virus peut avoir précipité la mort de ces personnes déjà très malades que nous « maintenons » grâce à un système de santé très riche, maisons de retraite comprises.
D'autre part, le test n'a pas une sensibilité suffisante, tout au plus 80% et une spécificité très mauvaise de 75% ! Et donc bien sûr aussi des faux positifs (tests ou procédure incorrecte ou mauvaise sélectivité : le test détecte autre chose que le SARS-Cov-2).
Il n'y aucune étude fiable qui puisse donner les valeurs précises des tests avec leur sensibilité, spécificité, valeur prédictive positive et négative... En gros la capacité du test à bien diagnostiquer le virus ou à l'éliminer... De plus, la multiplicité des tests est éloquent : 26 marques différentes remboursées !
Devant l'imperfection du test PCR, la médecine s'est empressée de faire du diagnostic « technique » en retenant des scanners pulmonaires pathologiques comme étant lié au virus. Ceci est un biais diagnostic majeur ! étant donné que les images n'ont rien de spécifique au virus et qu'elle pourrait bien sûr être attribuées à une toute autre cause ! (bactérie, autre virus, fibrose pulmonaire ou autre image à toutes autres pathologies...) AUCUN médecin n'a remis cela en question. Comment peut-on poser un diagnostic virologique à partir d'image radiologique, je suis stupéfait de cela. Il faut qu'il y ait un contexte de cas réellement positifs autour, pas juste des images radiologiques, pas « on est en contexte d'épidémie alors c'est le virus »... !
De plus, il faut savoir que depuis le début de l'épidémie le nombre de cas rattaché, « attribué » au virus a été déclaré par une plate-forme administrative et nominative ne contenant « aucune donnée médicale » dit-on ! Phase-forme baptisée « Si Vie » : système d'identification et de suivi des victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles.
Simplement un nom et si la personne était hospitalisée, en réanimation ou décédée.
Les données sont donc alimentées par un système administratif avec un biais diagnostic majeur et une focale, une loupe gigantesque sur chaque nouveau cas.
Je vous présente ici les données de mortalité par classe d'âge qu'aucun média n'a diffusé à ce jour. 89% des décès sont chez les plus de 65 ans dont 71% chez les plus de 75 ans, 0% de décès chez les moins de 15 ans. C'est tout simplement la vie, on meurt quand on est âgé. Et si il y a quelques décès plus jeunes qu'y faire ? Oui bien sûr c'est triste.
DONNEES AU 12 MAI 2020 en France :
Population totale 67 064 000. Décès « attribués » au coronavirus 26 643.
Chiffres ci-dessous :
Population par tranche d'âge / Décès « attribués » au coronavirus / Pourcentage de décès par tranche d'âge :
Moins de 15 ans : 11 870 328 / 0 décès / 0,0000 %
► Aucun décès chez les moins de 15 ans
15 à 44 ans : 24 075 976 / 266 décès / 0,0011 %
► Un décès pour cent-mille habitants
45 à 64 ans : 17 369 576 / 2 664 décès / 0,0153 %
► Un décès pour dix-mille habitants
65 à 74 ans : 7 377 040 / 4 796 décès / 0,0650 %
► Six décès pour dix-mille habitants
75 ans et plus : 6 371 080 / 18 917 décès / 0,2969 %
► Trente décès pour dix-mille habitants
AU NOM DE LA PEUR... il est indispensable pour minimiser cette peur de relativiser !
Pour prendre un autre point de vue, il est indispensable de regarder par exemple la gravité de ce que j'appelle une toute autre épidémie, celle du tabac dans notre pays, dans nos sociétés !
Le tabac en France concerne 16 millions de fumeurs, hommes, femmes, adolescents, adultes et tue plus de 80 000 personnes par an depuis plus de 20 ans ! En cumulé cela donne 1 million 800 mille décès en 20 ans !
Cela tue des personnes bien plus jeunes que le virus encore actif dans la société : handicap, infarctus, insuffisance cardiaque, insuffisance respiratoire, cancer pulmonaire et bien d'autres maladies...
Pourtant ce n'est plus un débat public, cela ne fait même plus peur. Les gens continuent de fumer comme avant... Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on en parle plus, pas ! Que les médias ne s'en saisissent pas, certainement aussi parce que certains lobby économiques font en sorte de pouvoir continuer à en vendre !!
Il est fondamental que vous preniez conscience de ce genre de notion afin de pouvoir relativiser la gravité d'un tel virus ! Et peut-être aussi diminuer ou arrêter de fumer pour votre bien !!!
AU NOM DE LA PEUR, le président tente de restreindre nos libertés individuelles. Le tableau noir que l'on nous dessine engendre une peur non rationnelle et des comportements humains malsains voire dangereux pour nos libertés individuelles de se déplacer, de penser (simplement dire non), de communiquer : non-respect de l'intégrité physique et du libre choix de consentir ou non, amende au pénal et récemment menace de directeur d'EHPAD d'homicide involontaire...
Est-ce qu'AU NOM DE LA PEUR on devait empêcher les familles de voir leur défunt, de les pleurer, de les toucher si elles le souhaitaient, NON ! C'est un non-sens. Alors cela peut engendrer de la colère chez certains...
Et AU NOM DE LA PEUR et de cette incompréhension et de cette souffrance des familles, alors il y a eu des plaintes déposées pour homicide involontaire pour un décès « lié » au virus contre des directeurs d'EHPAD (Bures sur Yvette, Amiens, Mougins...). Il On marche sur la tête.
Les sas ne sont pas étanches ni stériles, la contamination peut toujours arriver... Il est à mon sens primordial de désamorcer ces situations par de la médiation auprès des familles en cas de besoin.
D'autre part, être en appui des directeurs d'établissement qui vont subir une pression énorme avec ce genre de message médiatique. Il faut tout faire pour que la justice ne s'en mêle pas...
Imaginez juste qu'une fois cela soit retenu comme tel (homicide) alors cela voudrait dire que les médecins seront responsables pour un décès de personne qui contracterait n'importe quel bactérie ou virus dans un établissement... C'est le rôle du fond d'indemnisation pour les infections nosocomiales, ce n'est pas le sujet d'un homicide !!!
Le virus, c'est juste la VIE...
Une grande lecture que je vous conseille pour relativiser : LA VIE LA MORT LA VIE : PASTEUR, de ERIK ORSENAVA.
Le gouvernement tente de restreindre nos libertés individuelles y compris dans nos foyers en interdisant le regroupement à plus de 10 !
Heureusement le conseil constitutionnel ne l'a pas rendu possible. C'était la porte ouverte à ce que la police, la gendarmerie puisse rentrer chez vous, nous en toute impunité...
S'agissant du régime de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil constitutionnel a jugé que la Constitution n'exclut pas la possibilité pour le législateur d'un prévoir un. Il lui appartient, dans ce cadre, d'assurer la conciliation entre l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé et le respect des droits et libertés reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République. Parmi ces droits et libertés figurent la liberté d'aller et de venir, composante de la liberté personnelle, protégée par les articles 2 et 4 de la Déclaration de 1789, le droit au respect de la vie privée, qui découle de cet article 2, la liberté d'entreprendre qui découle de cet article 4, ainsi que le droit d'expression collective des idées et des opinions résultant de l'article 11 de cette déclaration.
Au regard de ces exigences, le Conseil a constaté que le législateur a procédé à une conciliation équilibrée entre ces exigences constitutionnelles en adoptant les mesures autorisant le Premier ministre à réglementer ou interdire la circulation des personnes et des véhicules et à réglementer l'accès aux moyens de transport et les conditions de leur usage ou à ordonner la fermeture provisoire et à réglementer l'ouverture des établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunion. S'agissant de ces lieux, il a en particulier relevé qu'ils ne s'étendaient pas aux locaux à usage d'habitation.
De plus, on nous fait aussi un battage médiatique autour d'une application qui soi-disant permettrait d'arrêter la diffusion d'une épidémie. Comme si la solution passait par le téléchargement d'une application, une de plus sur nos téléphones. StopCovid quel beau nom ! Comme si on pouvait arrêter un virus avec un outil numérique.
Par contre ce qui est sûr c'est que « Lorsque deux personnes se croisent pendant une certaine durée, et à une distance rapprochée », le téléphone portable de l'un enregistre les références de l'autre dans son historique. Elle retracera l'historique des relations sociales qui ont eu lieu dans les jours précédents.
Toute la question qu'il est nécessaire et légitime de se poser est : quelle sera l'utilisation de ces données majeures en terme de compréhension des relations sociales entre individus ? Ceci peut être aussi une atteinte majeure à nos libertés individuelles, à nos secrets.
Les critiques se font déjà entendre. Plusieurs estiment que l'utilisation d'un tel outil, aussi temporaire et sécurisée qu'elle soit, porterait atteinte aux libertés individuelles. « Cette appli est dangereuse car elle contribue à habiter la population à se faire traquer », estime La Quadrature du Net, interviewée par 20 Minutes. Dans un communiqué, l'association de défense des droits et des libertés de la population sur internet ajoute que « l'atteinte au secret médical, à la confidentialité des données de santé, est aussi mise en cause, car ces applications offrent une possibilité d'identifier les malades et de les stigmatiser. Et qu'en sera-t-il de toutes les personnes qui n'auront pas installé l'application, seront-elles soupçonnées d'avoir voulu cacher des informations ? ».
Cela rejoint directement les notions abordées à la fin du reportage d'Arte « Tous sur surveillance, 7 milliards de suspects » qui présente cette notion de système de notation (je cite) qui récompense ou pénalise les citoyens en fonction de leurs comportements, un système baptisé « crédit social » avec des notes de AAA à D qui permettant à ceux bien notés d'avoir un accès politique ou prêt ! et si vous avez conduit sous l'empire de l'alcool l'interdiction de participer à un parti politique ! ou d'être maire, et si vous êtes moins interdiction d'avoir un prêt...et incite à la délation : signaler ... 5 points de gagnés... !
DONC, NON NE TELECHARGER JAMAIS CETTE APPLI , cela ne sauvera aucune vie...
AU NOM DE LA PEUR, on vend du réseau informatique et de la téléconsultation à tout va ! J'ai toujours été opposé à ce développement de la télémedecine qui nous coupe de nos patients. Là en quelques jours, sous le couvert de la « distanciation » qui est censé nous protéger, des milliers de cabinets de médecine libérale, comme des consultations à l'hôpital se sont mis à faire des téléconsultations permettant à tous les commerciaux vendant ces outils, tablettes, réseaux, etc, de continuer à vendre leur informatique...
Tout ceci est fondamentalement à comprendre à mentaliser tout un chacun, que vous soyez pauvre ou riche, cultivé ou non...
AU NOM DE LA PEUR on fait peur aux écoles, aux parents, aux enfants. Hier, une mère me disait qu'un petit garçon pleurait en laissant sa mère en lui disant qu'il avait peur de mourir en allant à l'école ! Voilà à quel point simplement monstrueux d'entendre ça ! Les enfants n'ont pas peur ! On leur apprend la peur pour les protéger d'une voiture, de ne pas sauter dans le vide ou de se renverser une casserole d'eau bouillante ! Pas d'un virus comme celui-ci !
Mais il n'y a AUCUNE DONNEE DE MORTALITE CHEZ LES ENFANTS alors laissez les enfants jouer, vivre, se toucher s'embrasser dans les cours d'école, reprenez tous les élèves tous entre eux sans aucune discrimination, ne séparez pas les enfants des soignants des autres... Juste laissez les vivre de grâce !
J'espère que mes propos seront abordables pour tout le monde et pourront être relayés par le plus grand nombre, que cette vidéo, ces mots, ce texte seront partagés largement au moins autant que ceux de Vincent Lindon, Nicolas Hulot ou d'autres bien connus que moi !
J'espère que cela sera diffusé des centaines de milliers de fois, que j'irais chez Cyril Hanoua, chez Yann Barthès ou n'importe qui pour défier la parole du président, du ministre... On vit dangereusement!!!! (lol)
J'espère que pour le bien de tous, vous serez très nombreux à partager écouter ces quelques propos qui vous permettront sans doute de relativiser pour le bien de tous et d'accepter aussi, malheureusement, les droits qui pourraient être en lien avec cette maladie sans trop de colère, avec toute mon empathie.
J'espère que vous accepterez aussi ces propos comme étant bienveillants de la part d'un clinicien qui est allé « au front » !
Je vous salue et vous souhaite de retrouver le calme intérieur nécessaire et de pouvoir très rapidement retrouver des comportements humains simples envers vos voisins, vos familles, à savoir : des poignées de mains, des embrassades, des saluts respectueux, des bisous !
AIMEZ VOUS ET RESPECTEZ VOUS LES UNS, LES AUTRES, NE JUGEZ PAS hâtivement (Je vous déjà certains me lancer tous les blâmes juste pour avoir écrit « bisous »)
OUI FAITES DES BISOUS, VOUS NE MOURREZ PAS !!! FAITES VOUS DES BISOUS ! DEMANDEZ-LEZ VOUS ! (je ne suis pas exposé, le masque est un matériel professionnel à utiliser avec des indications médicales !)
Avec mes salutations respectueuses.
Source : Denis Agret, médecin.

Dr. Denis Agret



1,1 K

424 commentaires 3,1 K partages



Pages connexes

Les désCodeurs

Média

Les masques tombent

Blog personnel

Le monde part en cacahuète

Site web culture et société

On va où ?

Centre d'intérêt

Réaction 19

Organisation à but non lucratif

Carlo Alberto Brusa

Personnalité politique

Fils de Pangolin

Société de médias/d'actualités

OPEN YOUR EYES

Pour le plaisir

L'Âme Du Monde

Site web art et sciences humaines

Citations

Art

Ce que vous ne voulez pas savoir

Société de médias/d'actualités

Nicolas Dupont-Aignan

Personnalité politique

Pages aimées par cette Page



Professeur Didier Raoult Official

Personnalité politique

Publication récente de la Page

Autrement-Vue 2.0

Hier, à 14:32

■ (++)>ESPAGNE : COVID-19 - Quand les médias mainstream perdent le co...
Afficher la suite

👍👍👍 80 5 commentaires 85 partages



Autrement-Vue 2.0

Hier, à 14:00

■ (++)>Silvano Trotta : Arrêtez le Virus de la Peur ! (19/08/2020) C...
Afficher la suite

👍👍👍 11: 20 commentaires 171 partages



Autrement-Vue 2.0

Hier, à 12:43

👤 Voir la photo

👍👍👍 24: 22 commentaires 186 partages



Français (France) · Nederlands (België) · English (US) · Español · Português (Brasil)

Confidentialité · Conditions générales · Publicité · Choisir sa pub · Cookies · Plus+

Facebook © 2020